



## Amende car n'a pas grillé un feu pour laisser passer la police

-----  
Par calith

Bonjour

Un ami a eut peur de griller un feu pour laisser passer la police (gyrophares allumés) et s'est serré pour les laisser passer sans que la place soit suffisante. Les policiers, pourtant en intervention, se sont arrêtés pour lui mettre une amende avec un retrait de 4 points. Une contestation est-elle envisageable ou totalement inutile?

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Ce que dit le code de la route :

Article R415-12  
Version en vigueur depuis le 01 juin 2001

En toutes circonstances, tout conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules d'intérêt général prioritaires annonçant leur approche par l'emploi des avertisseurs spéciaux prévus pour leur catégorie.

Le fait, pour tout conducteur, de ne pas respecter les règles de priorité fixées au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

Cet article impose seulement au conducteur de céder le passage aux véhicules d'intérêt général prioritaires. En aucun cas, il ne lui impose de griller un feu rouge.  
La verbalisation est donc contestable, mais le problème va être de prouver les circonstances (témoins ?).

-----  
Par lavigie

Bonjour

J'ajoute à la pertinente réponse de de janus2 que : en lecture du premier paragraphe du R415-12 , la priorité n'est pas requise lorsque les avertisseurs spéciaux ne sont pas utilisés , le giro seul n'octroie aucune priorité.

D'autre part si l'équipage a prit le temps de s'arrêter et d'effectuer le contrôle routier en relevant l'identité du conducteur c'est que le déplacement du véhicule était sans urgence en rapport d'une mission assignée.

-----  
Par Urbicande75

Bonjour,

En effet, précision importante de lavigie, les signaux avertisseurs sont le gyrophare ET le deux tons.

Problème évident de preuve lors de la contestation.

Toutefois vérifier ce qui est indiqué sur la contravention. L'agent doit indiquer les faits qui caractérisent l'infraction et non se contenter de conclure à l'infraction.

Si en cas en contestation, le juge ne peut vérifier la matérialité de l'infraction, vous avez un angle de contestation.

-----  
Par calith

Merci pour vos réponses. La sirène et le gyrophare étaient bien en fonction. Mon ami a refusé de signer le pv, on ne lui a pas donné. Il y a t il un moyen de le récupérer ou faut-il attendre sa réception? La police l'a doublé puis à fait demi tour pour le verbaliser

-----  
Par yapasdequoi

Si la police l'a doublé c'est qu'il y avait la place pour passer ...  
Etrange n'est-ce pas ?

-----  
Par janus2

La police l'a doublé puis à fait demi tour pour le verbaliser

Il est donc évident que l'urgence ne l'était pas tant que ça. C'était l'heure de l'apéro ?

-----  
Par lavigie

Il y a t il un moyen de le récupérer ou faut-il attendre sa réception?

il faut attendre la réception de l'avis pour au moins savoir si a l'adresse qui sera inscrite existe un feu tricolore et connaître le service verbalisateur .

C'a m'amusera de rédiger la contestation si votre ami le souhaite .  
Etait-il seul a bord ou il y avait-il un passager qui serait enclin à témoigner .

-----  
Par calith

Merci pour votre réponse et votre implication! J'en ai parlé à mon ami qui est d'accord. Il était avec sa compagne

-----  
Par lavigie

La suite en messagerie privée et en préalable copie de l'avis de contravention à joindre.  
vous me direz si vous faites l'intermédiaire pour la contestation à l'ANTAI ou si c'est le contrevenant qui vous substitue.

-----  
Par lavigie

J'ai vu que j'avais un message privé , mais la page est blanche sans texte à l'ouverture .

-----  
Par Isadore

Bonjour Lavigie, essayez de cliquer sur le bouton "répondre", normalement le message que vous avez reçu devrait s'afficher.

C'est un bug très ancien et je doute qu'il soit un jour corrigé.

-----  
Par calith

j'ai renvoyé un message :)

-----  
Par lavigie

Merci pour le tip Isadore , le texte est affiché dessous le cadre de réponse .  
Le mis en cause n'a pas encore reçu l'avis ...